



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/JP 88-13
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2013/20

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-20.
BUREAU DU 13 MAI 2013**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le lundi 13 Mai 2013 à 09h00 à la CMA 76, 135 Bd de l'Europe 76100 Rouen.

L'ordre du jour :

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 24/04/13.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 24 AVRIL 2013 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU

**I/ PLAN REDRESSEMENT DE LA CMA 76 DANS SA GLOBALITE –
ELEMENTS BUDGETAIRES AFFERENTS**

**Point n° 1 : Validation du plan pluriannuel de redressement de la CMA 76.
Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 juin 2013 la proposition de la validation du plan de redressement.**

Résolution 2012-2015 / 2013-20 B.115 :

VOTE : LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA PROPOSITION DE LA VALIDATION DU PLAN DE REDRESSEMENT EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

**Point 2 : Arrêté des comptes et du budget réalisé de l'exercice 2012 de la CMA 76 et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.
Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17/06/2013 la proposition de l'arrêté du budget réalisé 2012 présentement soumis.**

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.116 :

VOTE : L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET REALISE DE L'EXERCICE 2012 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEES A CET EFFET EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA PROPOSITION DE L'ARRETE DU BUDGET REALISE 2012 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°3 : Arrêté du projet des budgets 2013 de la CMA 76 et de trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquée à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition des budgets 2013 présentement soumis.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.117 :

VOTE : L'ARRETE DU PROJET DES BUDGETS 2013 DE LA CMA 76 ET DE TROIS CFA POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA PROPOSITION DES BUDGETS 2013 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

II/ DECLINAISON DE MESURES DANS LE CADRE DU PLAN DE REDRESSEMENT

Point n°4 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression d'un emploi permanent de « assistant administratif », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.118 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « ASSISTANT ADMINISTRATIF », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°5 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression d'un emploi en situation contractuelle de CDI non statutaire de « chargé de développement économique », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.119 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI EN SITUATION

CONTRACTUELLE DE CDI NON STATUTAIRE DE « CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°6 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression de deux emplois permanents de « secrétaire », pourvus, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.120 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE « SECRETAIRE », POURVUS, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°7 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression d'un emploi permanent de « responsable d'une unité pédagogique », pourvu, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.121 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « RESPONSABLE D'UNE UNITE PEDAGOGIQUE », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°8 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression d'un emploi « agent de service », en situation contractuelle de CDD et dont le terme est le 31/12/2015, affecté au CFA du HAVRE, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.122 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI « AGENT DE SERVICE », EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTE AU CFA DU HAVRE, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°9 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression d'un emploi « agent de service », en situation contractuelle de CDD et dont le terme est le 31/12/2015, affecté au CFA de ROUEN, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.123 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI « AGENT DE SERVICE », EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTE AU CFA DE ROUEN, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°10 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 la suppression d'un emploi en situation contractuelle de CDI non statutaire de « agent de service », affecté au CFA du HAVRE, pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.124 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDI NON STATUTAIRE DE « AGENT DE SERVICE », AFFECTE AU CFA DU HAVRE, POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°11: Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 le projet grille des emplois rectifiée en conséquence.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.125 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 LE PROJET GRILLE DES EMPLOIS RECTIFIEE EN CONSEQUENCE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°12 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente, puis lorsque les conditions suspensives seront levées et l'acte authentique de vente portant sur :

- Un local de 200 m² du 2^e étage, identifié sur le plan du document n°11, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN, bien immobilier public à la condition suspensive que celui-ci soit déclassé et désaffecté du service public depuis l'assemblée générale de la CMA 76 en date du 29/05/13 (résolutions Bureau du 24/04/13 n° 2010-2015/2013-19 B.106)

- Ce bien sera vendu vide de tout locataire.

- Une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble du 2^e étage à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°45.

- Deux places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble du 2^e étage à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°234 et n°235.

Le prix global de la vente est de 230 000 euros (deux cent trente mille euros), hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que le compromis de vente, puis la vente par acte authentique sera tripartite entre la CRMA, les acquéreurs désignés sous le nom de Mme Céline DUSSART, M. Charles DUFLO et M. Jean-Baptiste VAYSSE, et la CMA 76. En effet, simultanément à la vente à conclure entre les acquéreurs désignés sous le nom de Mme Céline DUSSART, M. Charles DUFLO et M. Jean-Baptiste VAYSSE et la CMA 76 portant sur le bien décrit

plus haut, et sous condition de rendre celle-ci inopérante et caduque, la CRMA et les acquéreurs désignés sous le nom de Mme Céline DUSSART, M. Charles DUFLO et M. Jean-Baptiste VAYSSE devront s'engager dans la signature d'une transaction mettant fin au litige portant sur le local dont la CRMA est propriétaire au 3^e étage du même immeuble :

- Les acquéreurs désignés sous le nom de Mme Céline DUSSART, M. Charles DUFLO et M. Jean-Baptiste VAYSSE devront renoncer à leurs prétentions et droits sur le local dont la CRMA est propriétaire au 3^e étage du même immeuble.
- La CRMA devra en contrepartie indemniser les acquéreurs désignés sous le nom de Mme Céline DUSSART, M. Charles DUFLO et M. Jean-Baptiste VAYSSE à la hauteur de 8600 euros (huit mille six cent euros) hors taxes maximum.
- La CRMA devra s'engager à céder son local au profit du CROUS dans le cadre d'une vente immobilière plus globale à conclure avec la CMA 76.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale du 17 juin 2013 l'ensemble de cette proposition.

Résolution 2012-2015 /2013-20 B.126 :

VOTE : LA PROPOSITION DE CONFIER A M. MOULARD LE POUVOIR, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE, PUIS LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES SERONT LEVEES ET L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR LES ELEMENTS CI-DESSOUS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- UN LOCAL DE 200 M2 DU 2E ETAGE, IDENTIFIE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°11, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN, BIEN IMMOBILIER PUBLIC A LA CONDITION SUSPENSIVE QUE CELUI-CI SOIT DECLASSE ET DESAFFECTE DU SERVICE PUBLIC DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 EN DATE DU 29/05/13 (RESOLUTIONS BUREAU DU 24/04/13 N° 2010-2015/2013-19 B.106)

- CE BIEN SERA VENDU VIDE DE TOUT LOCATAIRE.

- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE DU 2E ETAGE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°45.

- DEUX PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE DU 2E ETAGE A ACQUERIR DESIGNEEES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : N°234 ET N°235.

LE PRIX GLOBAL DE LA VENTE EST DE 230 000 EUROS (DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS), HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

IL EST PRECISE QUE LE COMPROMIS DE VENTE, PUIS LA VENTE PAR ACTE AUTHENTIQUE SERA TRIPARTITE ENTRE LA CRMA, LES ACQUEREURS DESIGNES SOUS LE NOM DE MME CELINE DUSSART, M. CHARLES DUFLO ET M. JEAN-BAPTISTE VAYSSE, ET LA CMA 76. EN EFFET, SIMULTANEMENT A LA VENTE A CONCLURE ENTRE LES ACQUEREURS DESIGNES SOUS LE NOM DE MME CELINE DUSSART, M. CHARLES DUFLO ET M. JEAN-BAPTISTE VAYSSE ET LA CMA 76 PORTANT SUR LE BIEN DECRIT PLUS HAUT, ET SOUS CONDITION DE RENDRE CELLE-CI INOPERANTE ET CADUQUE, LA CRMA ET LES ACQUEREURS DESIGNES SOUS LE NOM DE MME CELINE DUSSART, M. CHARLES DUFLO ET M. JEAN-BAPTISTE VAYSSE DEVRONT S'ENGAGER DANS LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION METTANT FIN AU LITIGE PORTANT SUR LE LOCAL DONT LA CRMA EST PROPRIETAIRE AU 3E ETAGE DU MEME IMMEUBLE :

- LES ACQUEREURS DESIGNES SOUS LE NOM DE MME CELINE DUSSART, M. CHARLES DUFLO ET M. JEAN-BAPTISTE VAYSSE DEVRONT RENONCER A LEURS PRETENTIONS ET

DROITS SUR LE LOCAL DONT LA CRMA EST PROPRIETAIRE AU 3E ETAGE DU MEME IMMEUBLE.

- LA CRMA DEVRA EN CONTREPARTIE INDEMNISER LES ACQUEREURS DESIGNES SOUS LE NOM DE MME CELINE DUSSART, M. CHARLES DUFLO ET M. JEAN-BAPTISTE VAYSSE A LA HAUTEUR DU MONTANT INDIQUE DANS LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

- LA CRMA DEVRA S'ENGAGER A CEDER SON LOCAL AU PROFIT DU CROUS DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE PLUS GLOBALE A CONCLURE AVEC LA CMA 76.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2013 DE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Questions diverses

Bruno LEFEBVRE
Secrétaire

Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.

